

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 085-200070233-20250929-DEL20250929\_09-DE



# TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024



Cugand-La-Bernardière ● La Boissière de Montaigu ● La Bruffière ●  
La Guyonnière ● L'Herbergement ● Montaigu-Vendée ● Montreverd ●  
Rocheservière ● St Philbert de Bouaine ● Treize Septiers ●



## SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS.....	2
CHAPITRE 1   CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE .....	3
1. Présentation du territoire .....	3
2. Les abonnés.....	6
2.1. Nombre d'abonnés .....	6
2.2. Volumes facturés en m <sup>3</sup> .....	8
2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels.....	10
2.4. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	11
3. Une gestion par prestation de service .....	13
CHAPITRE 2   LES FAITS MARQUANTS DE 2024 .....	16
1. Lancement du schéma directeur d'assainissement .....	16
2. Dératisation.....	17
3. Pluviométrie .....	19
4. Faits marquants par commune .....	21
CHAPITRE 3   LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION .....	28
1. Les ouvrages et réseaux.....	28
2. Exploitation du réseau et postes de relevage .....	30
2.1. Curage et inspection télévisée (ITV).....	30
2.2. Contrôle de raccordement .....	31
3. Exploitation des systèmes de traitement .....	32
3.1. Bilans réglementaires .....	32
3.2. Boues et sous-produits .....	34
3.3. Consommations électriques 2024.....	37
CHAPITRE 4   TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE .....	39
1. Modalités de tarification de l'assainissement .....	39
2. Financement du service .....	45
3. Travaux réalisés en 2024.....	47
4. Etat de la dette du service .....	49
5. Amortissements.....	49
CHAPITRE 5   QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	50
1. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	50
2. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2B) .....	51
ANNEXE 1 : Note d'information sur les redevances agence de l'eau Loire Bretagne.....	54



## CHIFFRES CLÉS



**19622** abonnés en assainissement collectif

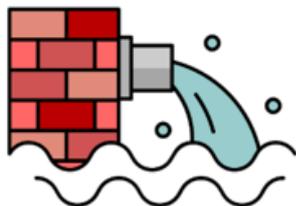
**47093** habitants raccordés



**3 175 950** m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées

**1 595 589** m<sup>3</sup> facturés

**538** tonnes de matières sèches de boues évacuées



**30** stations d'épurations (49360 EH)

**119** postes de relevages

**347** km de réseau d'eaux usées



**98,5** % des bilans réalisés conformes



**21,3** km de réseau hydrocuré

**55** interventions de débouchage



## CHAPITRE 1 | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

### 1. Présentation du territoire

La communauté d'Agglomération Terres de Montaigu est située dans le nord du département de la Vendée (85), limitrophe au nord avec le département de la Loire-Atlantique (44) et à l'est avec le département du Maine-et-Loire (49).

Depuis 2022, la communauté d'Agglomération a pris la compétence de gestion de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales urbaines pour près de 50 000 habitants répartis sur 10 communes.

Avec une superficie de 383 km<sup>2</sup>, la densité de population est caractéristique des bourgs ruraux, proche de 130 habitants/km<sup>2</sup>.

La communauté d'Agglomération s'étend ainsi sur 10 communes, dont le détail est le suivant :

Communes	Communes déléguées
Cugand	-
La Bernardière	-
La Boissière de Montaigu	-
La Bruffière	-
L'Herbergement	-
Montaigu-Vendée	Boufféré
	La Guyonnière
	Montaigu
	Saint Georges de Montaigu
	Saint Hilaire de Loulay
Montreverd	Mormaison
	Saint André Treize Voies
	St Sulpice le Verdon
Rocheservière	-
Saint Philbert de Bouaine	-
Treize Septiers	-

**Remarque :** la commune nouvelle de Cugand-La Bernardière a été créée au 1 er janvier 2025.



Carte du territoire :

**Terres de Montaigu**

**TERRES DE MONTAIGU**  
Communauté d'agglomération



imprimé le 8/9/2025  
SIG Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération - PCI 2024 (c) Droits d'Etat réservés



## Estimation de la population desservie :

		2023	2024
Commune	Commune déléguée	Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte
Cugand		3869	3775
La Bernardière		1522	1524
La Boissière de Montaigu		2203	2249
La Bruffière		3206	3242
L'Herbergement		3137	3170
Montaigu-Vendée	<i>Périmètre Montaigu-Agglo</i>	9334	9550
	<i>Boufféré hors Agglo Montaigu</i>	2616	2602
	<i>La Guyonnière hors Agglo Montaigu</i>	2083	2112
	<i>St Georges de Montaigu hors Agglo Montaigu</i>	3794	3797
	<i>St Hilaire de Loulay hors agglo Montaigu</i>	3468	3456
		<b>21295</b>	<b>21516</b>
Montréverd	<i>Mormaison</i>	737	874
	<i>St André Treize Voies</i>	905	898
	<i>St Sulpice Le Verdon</i>	871	886
		<b>2513</b>	<b>2657</b>
Rocheservière		3214	3290
St Philbert de Bouaine		2611	2710
Treize-Septiers		2911	2959
<b>Total</b>		<b>46481</b>	<b>47093</b>

*Commentaire* : 2,4 habitants / abonné



## 2. Les abonnés

### 2.1. Nombre d'abonnés

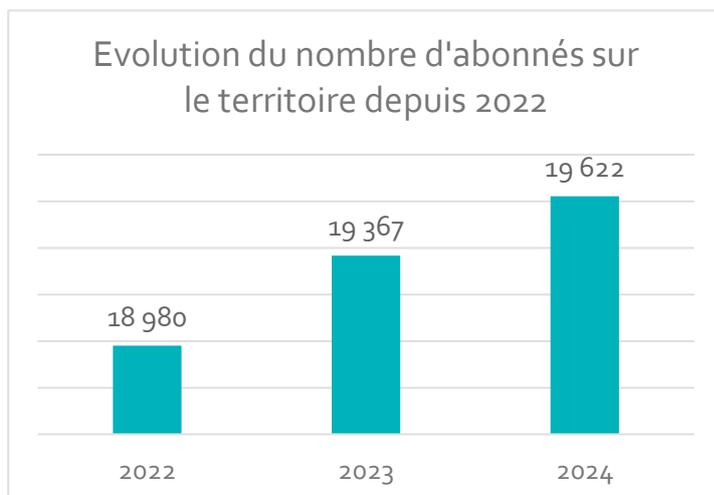
Communes	2024	Évolution / 2023
<b>Cugand</b>		
<i>Cugand / SMFA</i>	1 521	-2,48%
<i>Cugand hors SMFA</i>	52	
La Bernardière	635	0,16%
La Boissière de Montaigu	937	2,03%
La Bruffière	1 351	1,11%
L'Herbergement	1 321	1,06%
<b>Montaigu-Vendée</b>		
<i>Boufféré</i>	1 084	-0,55%
<i>La Guyonnière</i>	880	1,36%
<i>Montaigu Agglo</i>	3 979	14,83%
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	1 582	0,06%
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	1 440	-0,35%
<b>Montreverd</b>		
<i>Mormaison</i>	364	15,66%
<i>Saint André Treize Voies</i>	374	-0,80%
<i>St Sulpice le Verdon</i>	369	1,63%
Rocheservière	1 371	2,33%
Saint Philbert de Bouaine	1 129	3,63%
Treize Septiers	1 233	1,62%

En 2024, **19622 abonnés** en assainissement collectif (AC), soit :

+ 1.30 % depuis 2023

+ 3.27 % depuis 2022

\*: Les données 2024 ont été proratisées (période de facturation de 9 mois) en lien avec Vendée Eau d'où certaines fluctuations possibles par rapport à 2023.



**La densité des abonnés par km de réseau et par commune au 31 décembre 2024 est la suivante :**

Communes		Nombre total d'abonnés potentiels 2024	Densité linéaire abonnés (abonnés/km) 2023	Densité linéaire abonnés (abonnés/km) 2024	Linéaire EU en km
Cugand		1573	59,3	57,62	27,3
La Bernardière		635	48	47,74	13,3
La Boissière de Montaigu		937	62,9	61,24	15,3
La Bruffière		1351	58,6	56,76	23,8
L'Herbergement		1321	79,7	60,60	21,8
Montaigu-Vendée	<i>Boufféré hors Agglo</i>	1084	45	42,68	25,4
	<i>La Guyonnière hors Agglo</i>	880	59,2	56,77	15,5
	<i>Périmètre Montaigu-Agglo</i>	3979	65,3	68,08	58,45
	<i>Saint Georges de Montaigu hors Agglo</i>	1582	49,7	49,75	31,8
	<i>Saint Hilaire de Loulay hors agglo</i>	1440	62,5	52,75	27,3
Montreverd	<i>Mormaison</i>	364	48,7	57,78	6,3
	<i>St André Treize Voies</i>	374	55,8	55,00	6,8
	<i>St Sulpice Le Verdon</i>	369	80,7	51,97	7,1
Rocheservière		1371	53,8	54,62	25,1
St Philbert de Bouaine		1129	60,4	57,31	19,7
Treize-Septiers		1233	56	56,30	21,9
<b>Total/Moyenne</b>		<b>19622</b>	<b>59</b>	<b>56,57</b>	<b>346,85</b>

**56,6 abonnés** en assainissement collectif/km de réseau

**Commentaire :**

- La modification de certaines densités linéaires est liée à l'intégration et la mise à jour de réseaux existants dans le système SIG.
- Le linéaire EU comprend les réseaux de refoulement et les réseaux gravitaires



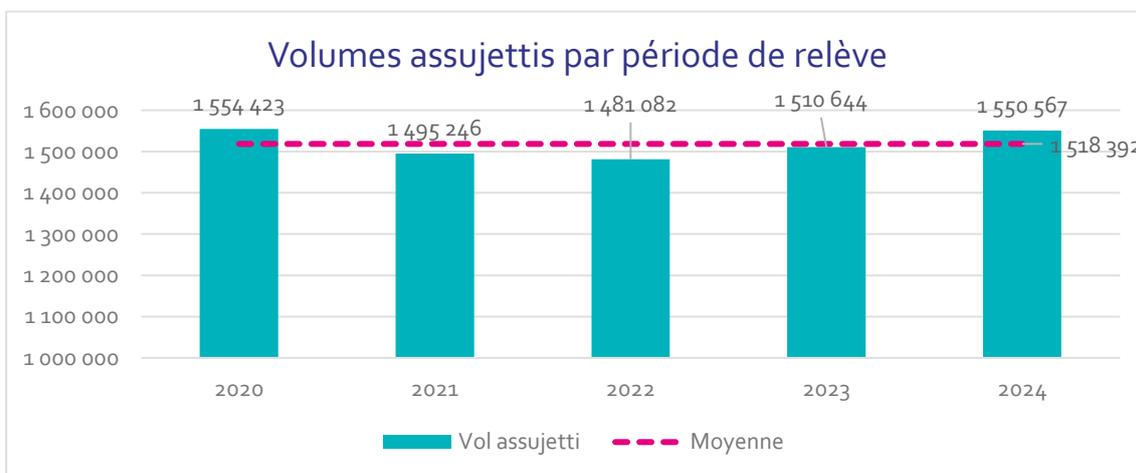
## 2.2. Volumes facturés en m<sup>3</sup>

### Pour les usagers :

La distribution d'eau potable est régie par 3 conventions **Vendée Eau** (La Bernardière, La Boissière de Montaigu, Montaigu-Vendée, Treize Septiers, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement et Montreverd) et 2 conventions **Atlantic'eau** (Saint Philbert de Bouaine et Rocheserviere)

Communes	2023	2024	Évolution en %
<b>Cugand</b>			
<i>Cugand / SMFA</i>	117 273	115 282	1,03
<i>Cugand hors SMFA</i>		3 212	
La Bernardière	46 871	50 547	7,27
La Boissière de Montaigu	62 148	63 809	2,60
La Bruffière	81 554	93 747	13,01
L'Herbergement	100 159	123 357	18,81
<b>Montaigu-Vendée</b>			
<i>Boufféré</i>		116 313	*
<i>La Guyonnière</i>	59 594	62 473	4,61
<i>Montaigu Agglo</i>	449 026	309 253	-5,51*
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	127 952	124 697	-2,61
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	109 004	106 265	-2,58
<b>Montreverd</b>			
<i>Mormaison</i>	79 408	34 880	20,91
<i>Saint André Treize Voies</i>		33 476	
<i>St Sulpice le Verdon</i>		32 044	
Rocheservière	101 911	101 630	-0,28
Saint Philbert de Bouaine	86 812	87 482	0,77
Treize Septiers	81 980	92 100	10,99
	<b>1 503 692</b>	<b>1 550 567</b>	<b>3,02</b>

\* volume de 2023 comptabilisé pour Boufféré et Montaigu agglo



**Remarque :** l'augmentation des volumes facturés en 2024 peut s'expliquer par le fait que ces volumes résultent d'estimations liées aux nouvelles conventions Vendée Eau avec une période de facturation de 9 mois.

Pour les industriels soumis à convention de rejet (CSD) :

Commune	Etablissement	Volumes facturés m <sup>3</sup>
La Bruffière	DEFONTAINE	5997
L'Herbergement	BRIOCHES FONTENEAU	3348
Montaigu-Vendée		
Boufféré	BRIOCHES FONTENEAU	6283*
	BONTE PINSON	1580
	HAVEA	10200*
Saint Georges de Montaigu	BRIO'GEL	5573
	SODEBO	10368
Montreverd		
St Sulpice le Verdon	SAVEURS ET NATURE	1673
<b>TOTAL</b>		<b>45022</b>

\* volume estimation des volume facturés / 2023 – absence de données en 2024

Le volume total 2024 facturés correspond à la somme des volumes des usagers et des volumes des industriels soit environ **1 595 589** m3.



### 2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels

Au total, 12 arrêtés et conventions ont été signés avec les industriels suivants :

Commune	Etablissement	Arrêté à jour	CSD à jour	Analyses 2024
Cugand	BOUGIES LA FRANÇAISE	Oui (2031)	Oui (2031)	Le flux journalier maximal en moyenne annuelle est dépassé aux 2 bilans 2024 pour la BDO5 et au 2ème pour la DCO
	MéO	Oui (2028)	Pas de CSD	-
La Bruffière	DEFONTAINE	Oui (2025)	Oui (2025)	4 analyses en 2024 : seule la concentration en MES sur 1 bilan dépasse le seuil fixé par la norme de 4,38%
L'Herbergement	BRIOCHES FONTENEAU	Oui (2029)	Oui (2029)	Réalisation d'un pré-traitement biologique de type SBR
<b>Montaigu-Vendée</b>				
<i>Boufféré</i>	BRIOCHES FONTENEAU	Oui (2029)	Oui (2029)	-
	BONTE PINSON	Oui (2028)	Oui (2028)	-
	HAVEA	Oui (2027)	Oui (2027)	Réalisation d'un pré-traitement
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	BRIO'GEL	Oui (2028)	Oui (2028)	T1 2024 : dépassement de la BDO5 en flux T2 2024 : dépassement de la BDO5 et DCO en flux
	SODEBO	Pas d'arrêté	Oui	CSD est reconduite tacitement tous les ans depuis 2024
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	FM LOGISTIC	Oui (2029)	Oui (2029)	Pas d'analyses transmises
	HAWORTH	Non (2017)	Oui (2029)	Pas d'analyses transmises après 2020
<b>Montreverd</b>				
<i>St Sulpice le Verdon</i>	SAVEURS ET NATURE	Oui (2026)	Oui (2026)	Les valeurs de concentration maximales prises par Véolia pour les bilans 24H ne sont pas les mêmes que celles spécifiées sur la CSD



## 2.4. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 9 457 ml de réseau unitaire hors branchements,
- 338 081 ml de réseau séparatif hors branchements,
- 43 436 ml de refoulement soit un linéaire de collecte total de 400 431 ml

Communes	Linéaire EU total (ml)	Refoulement (ml)	Gravitaire (ml)	Linéaire unitaire (ml)
Cugand	31 730	4 402	27 328	0
La Bernardière	15 187	1 907	13 280	0
La Boissière de Montaigu	17 696	2 276	15 262	158
La Bruffière	26 380	2 515	23 865	0
L'Herbergement	24 094	2 198	17 083	4 813
<b>Montaigu-Vendée</b>				
<i>Boufféré</i>	29 167	3 789	25 378	0
<i>La Guyonnière</i>	16 247	747	15 500	0
<i>Montaigu Agglo</i>	62 966	4 447	56 554	1 965
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	36 728	4 969	31 759	0
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	35 113	7 861	27 252	0
<b>Montreverd</b>				
<i>Mormaison</i>	6 471	150	6 321	0
<i>Saint André Treize Voies</i>	7 591	389	6 874	328
<i>St Sulpice le Verdon</i>	7 774	694	4 887	2 193
Rocheservière	28 877	3 758	25 119	0
Saint Philbert de Bouaine	21 860	2 148	19 712	0
Treize Septiers	23 093	1 186	21 907	0
<b>TOTAL</b>	<b>390 974</b>	<b>43 436</b>	<b>338 081</b>	<b>9 457</b>

Soit un total de 347 kms de réseaux de collecte (gravitaire + unitaire) sur Terres de Montaigu.





### 3. Une gestion par prestation de service

Depuis 2022, la communauté d'Agglomération Terres de Montaigu exerce la compétence assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines.

En 2024, les services d'assainissement sont gérés au niveau intercommunal pour l'ensemble du périmètre de la communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu.

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Collecte
- Transport (partiel sur Cugand bourg)
- Dépollution (sauf Cugand bourg)
- Contrôle de raccordement
- Elimination des boues produites

**Remarque :** sur la commune de Cugand (secteur bourg), la dépollution des eaux est assurée par une station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat mixte fermé d'assainissement (Cugand-Gétigné).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un nouveau marché global de prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif a débuté sur le territoire.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

- Lot n°1 : secteur Ouest (communes de l'Herbergement, Montreverd, Rocheservière et Saint Philbert de Bouaine)
- Lot n°2 : secteur Centre (commune de Montaigu-Vendée)
- Lot n°3 : Secteur Est (communes de Cugand, La Bernardière, La Boissière de Montaigu, La Bruffière et Treize Septiers)

Chaque lot est conclu pour une période initiale de 3 ans et reconduit tacitement 1 an avec une durée maximale de 4 ans.

Le marché est dit composite et comprends 2 parties :

- Une partie correspondant à un marché public de services portant sur la collecte, la gestion des ouvrages de pompage et de traitement de l'assainissement (forfait annuel y compris de l'astreinte EU et EP, prix par stations de type « Boues activées » par tonne de DCO traitée, prix pour les boues évacuées, prix par station autre (lagune, ...), prix par poste de relevage, ...)
- Une partie correspondant à un accord-cadre à bons de commande portant sur les autres prestations (hydrocurage, ITV, débouchage, ...)

Le marché comprend également plusieurs volets :

- Renouvellement avec un compte annuel. Il permet de remplacer ou réhabiliter les installations du service en cas d'usure ou de défaillance.
- Inventaires des biens immobiliers avec une mise à jour au moins une fois par an.
- Objectifs de performances énergétiques avec un ratio kWh/ kg DBO5 traité et des objectifs de siccité des boues sur les stations à boues activées avec des pénalités pécuniaires en cas de non-respect.
- Curage préventif annuel de 32 kms sur le territoire



La collectivité conserve à sa charge certaines missions de gestion du service de l'assainissement collectif :

- Facturation et l'encaissement des redevances d'assainissement collectif
- Fourniture de l'énergie électrique et de l'eau potable pour l'ensemble des postes de relèvement et stations d'épuration
- Cout des analyses d'autosurveillance
- Dératisation du réseau d'eaux usées.

La cartographie suivante explicite le découpage des contrats de prestation de service sur le territoire d'étude.



## Existence d'un zonage d'assainissement :

Communes	Zonage d'assainissement	Date de révision du zonage
Cugand	Oui	2019
La Bernardière	Oui	2019
La Boissière de Montaigu	Oui	2019
La Bruffière	Oui	2019
L'Herbergement	Oui	2020
<b>Montaigu-Vendée</b>		
<i>Boufféré</i>	Oui	2019
<i>La Guyonnière</i>	Oui	2019
<i>Montaigu Agglo</i>	Oui	2019
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	Oui	2019
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	Oui	2019
<b>Montreverd</b>		
<i>Mormaison</i>	Oui	2019
<i>Saint André Treize Voies</i>	Oui	2019
<i>St Sulpice le Verdon</i>	Oui	2019
Rocheservière	Oui	2019
Saint Philbert de Bouaine	Oui	2019
Treize Septiers	Oui	2019

## Règlement de service :

Il existe un règlement de service unique et commun à l'ensemble du territoire de l'Agglomération Terres de Montaigu. Celui-ci a été approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2022.



## CHAPITRE 2 | LES FAITS MARQUANTS DE 2024

### 1. Lancement du schéma directeur d'assainissement

L'objectif de la mission est de réaliser une étude diagnostique du fonctionnement d'assainissement collectif de l'ensemble de l'agglomération de Terres de Montaigu. Cette étude consolide à la fois les études existantes récentes pour certains systèmes et permet également de réaliser les études pour les systèmes dont les schémas directeurs sont trop anciens.

Il s'agit dans ce dernier cas, de recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu puis de produire un schéma directeur d'assainissement, et en particulier réduire les eaux parasites, limiter ou supprimer les déversements d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées dans le milieu naturel, et améliorer l'acceptation de débits supplémentaires sur le traitement.

Cette étude doit permettre :

- D'inventorier les pollutions domestiques et industrielles émises et à traiter
- D'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement EU et des stations d'épuration
- D'évaluer expérimentalement les taux sectoriels de raccordement, taux de collecte et taux de dépollution dans l'agglomération, définis par une année moyenne, par extrapolation
- De préciser l'impact sur les milieux récepteurs des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie, d'évaluer les flux de rejet acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de l'agglomération
- D'initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance ou de diagnostic permanent des systèmes d'assainissement
- D'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimée à l'aide d'indicateurs objectifs
- De déterminer l'évolution pluriannuelle du montant de la redevance d'assainissement compatible avec l'exécution du programme présenté
- D'établir des règles de gestion techniques des réseaux dans le souci de l'optimisation de leur fonctionnement

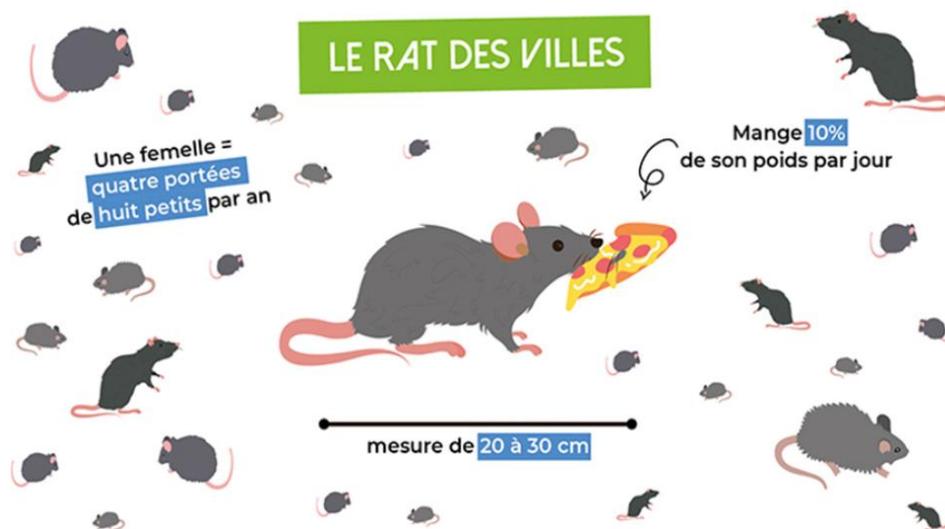
Cette étude comprend également un volet eaux pluviales.

**L'objectif est ainsi de disposer d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales unique sur le territoire pour 2026. Par ailleurs, ce document devra aboutir à la réalisation d'un zonage et d'un règlement d'eaux pluviales.**



## 2. Dératisation

La présence de rats est devenue une problématique urbaine : constat d'une évolution croissante des nuisances d'apparition de rats dans les zones agglomérées (+20% en 10 ans à l'échelle nationale)



Pour l'année 2024, la dératisation « curative » et ponctuelle des réseaux était réalisée en fonction des observations des rongeurs par les usagés au « coup par coup » sur le territoire :

- 16 bons de commandes dont 2 avec le traitement complet de commune (2 passages espacés de 3 mois)
- Montant total 2024 = 6 591,60 € TTC

Afin de mieux maîtriser la prolifération des rongeurs, le service a décidé de créer un marché de dératisation préventive pour l'année 2025 sur le territoire :

- 2 passages par an par communes sur le réseau d'eaux usées en traitant 1 regard sur 6 soit environ 2700 regards
- Montant du marché : 29 850 € TTC





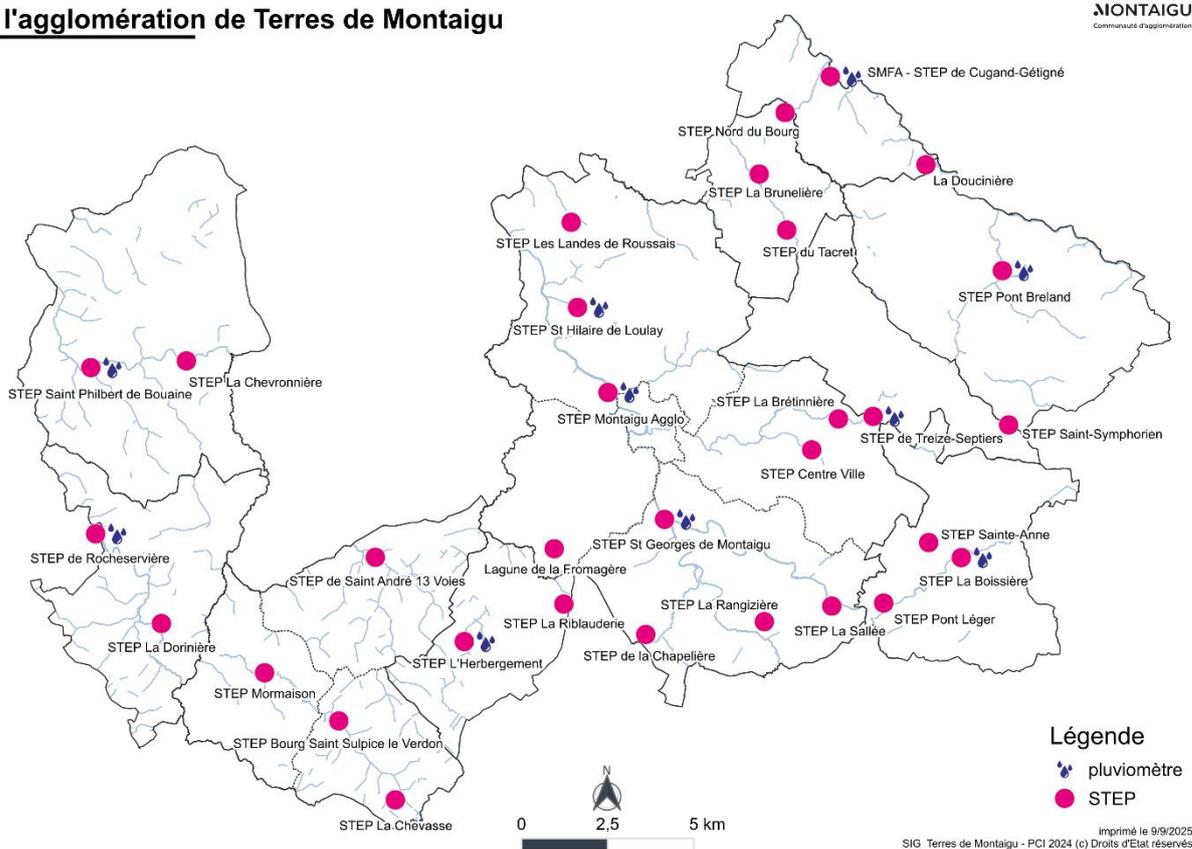
### 3. Pluviométrie

Les réseaux de collecte des eaux usées sont directement influencés par cette pluviométrie, même sur des réseaux séparatifs. L'année 2024 se caractérise par une hausse des volumes transitant sur les réseaux et reçus en entrée de station.

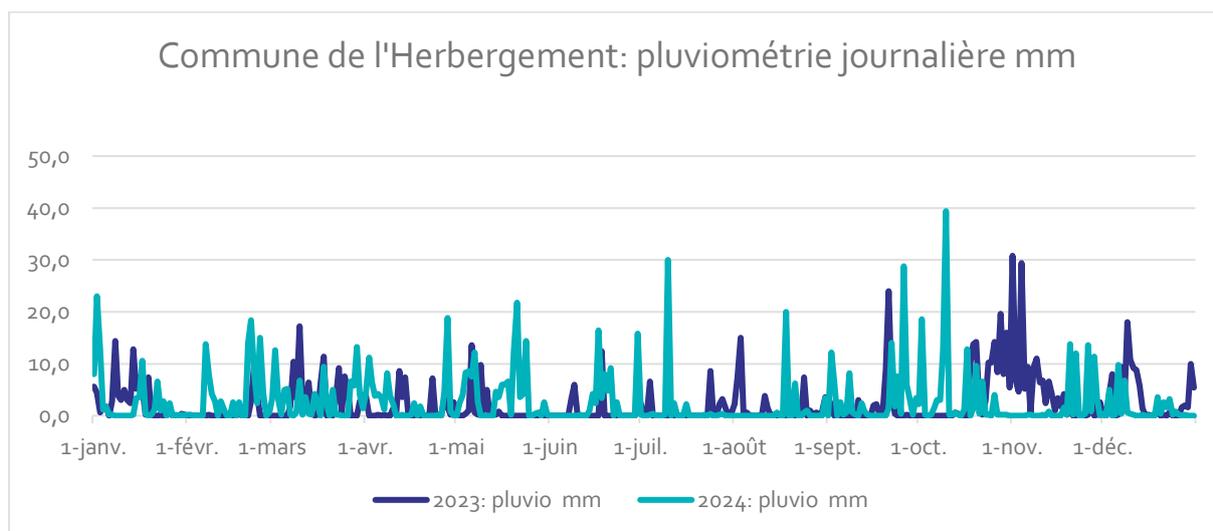
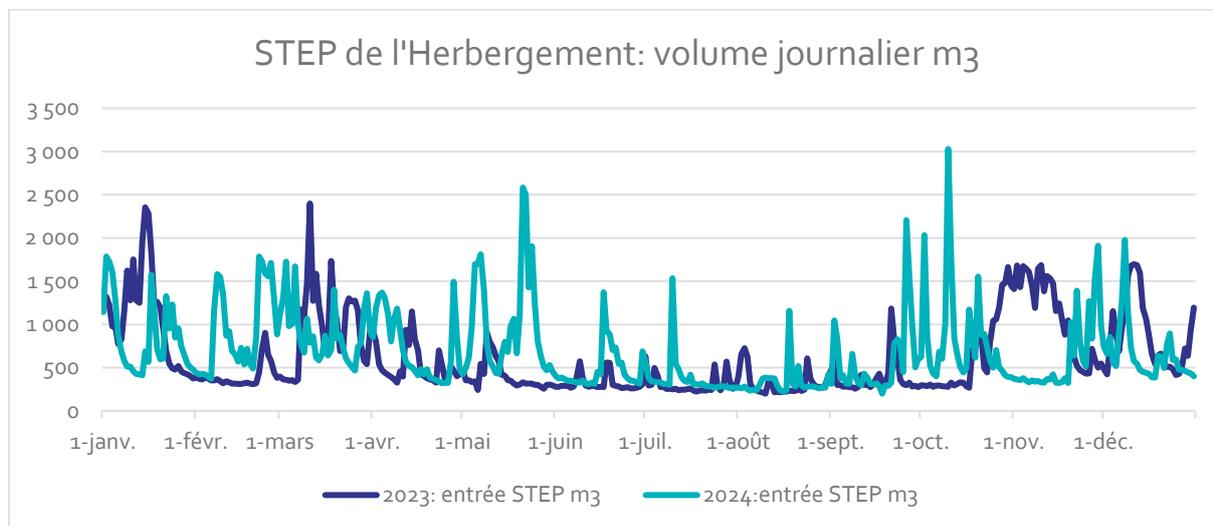
Le territoire est équipé de 10 pluviomètres répartis de la façon suivante :

Communes	2023	2024
Cugand	980	781
La Boissière de Montaigu	808	737
La Bruffière	801	891
L'Herbergement	817	940
<b>Montaigu-Vendée</b>		
<i>Montaigu Agglo</i>	973	997
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	976	1019
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	972	997
Rocheservière	1036	1185
Saint Philbert de Bouaine	1044	1187
Treize Septiers	976	1060
<b>Moyenne</b>	<b>938,3</b>	<b>979,4</b>

#### Pluviomètres dans les STEP sur l'agglomération de Terres de Montaigu



## Exemple de la STEP de l'Herbergement : (+ 15 % / 2023)

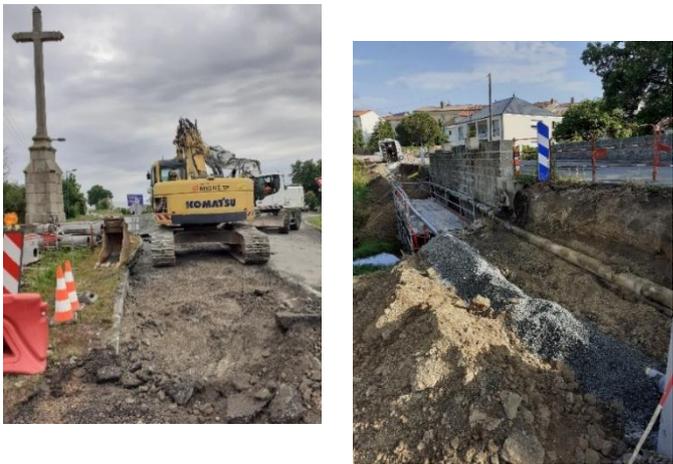


	2023	2024	Évolution %
Pluviométrie mm	817	940	15
Volume entrée STEP m³	222599	250321	12

Dans le cas de la STEP de l'Herbergement caractérisé par un réseau de collecte d'environ 28 % en unitaire, l'apport d'eaux pluviales influence de façon importante les volumes d'eaux entrants dans la station d'épuration.

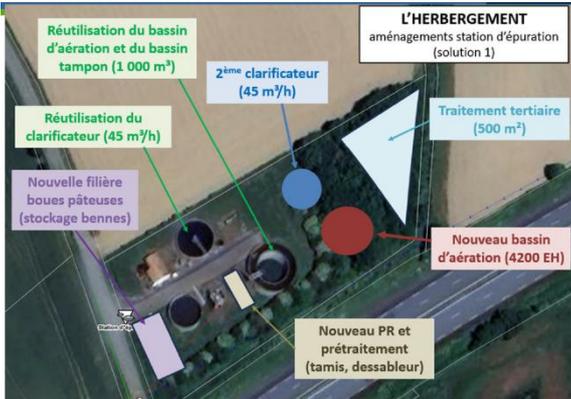


#### 4. Faits marquants par commune

<p><b><u>Cugand</u></b></p>	<p>Construction d'un nouveau poste de refoulement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Date de mise en service : septembre 2024</li> <li>○ Nom du poste : PR route de Getigné</li> <li>○ Emplacement : Le Gaumier</li> <li>○ Volume tampon : 34 m3</li> <li>○ Débit : 45 m3/h</li> </ul>	
<p><b><u>La Bernardière</u></b></p>	<p>Inondation des eaux pluviales dans le secteur du Verger</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Janvier 2024</li> <li>○ Bassin d'orage du Verger</li> </ul>	
<p><b><u>La Boissière de Montaigu</u></b></p>	<p>Validation du projet d'aménagement de la rue des Herbiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travaux réalisés en 2025</li> </ul>	



<b><u>La Bruffière</u></b>	<p>Surverse dans le ruisseau de la Mozelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 22 novembre 2024</li> <li>○ Surverse d'eaux usées du bassin tampon A2 de la Bruffière à la suite d'une coupure électrique d'Enedis (chute d'un arbre sur la ligne 20 kV)</li> <li>○ 400 m<sup>3</sup> de surverse</li> </ul>	
	<p>Travaux de réhabilitation du réseau assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Février – mars 2024</li> <li>○ Rue du Moulin</li> <li>○ 133 ml diamètre 200 en PP</li> </ul>	

<b><u>L' Herbergement</u></b>	<p>Livraison du schéma directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Juin 2024</li> <li>○ Réalisé par Artélia</li> <li>○ Conclusions de l'étude                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suppression des surverses directes : création d'un Bassin Tampon DO1 (450 m<sup>3</sup>) rue du cerisier, réglage des lames de déversement des 2 déversoirs d'orages (De Lattre de Tassigny), réduction des apports d'eaux de ruissellement du réseau unitaire</li> <li>▪ Réhabilitation des réseaux non étanches</li> <li>▪ Contrôles de conformité de branchements visant à la réduction des apports d'eaux pluviales</li> <li>▪ Extension de la station d'épuration de 2800 EH à 4200 EH en privilégiant la réutilisation partielle des ouvrages</li> </ul> </li> </ul>	 <p><b>L'HERBERGEMENT</b> aménagements station d'épuration (solution 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réutilisation du bassin d'aération et du bassin tampon (1 000 m<sup>3</sup>)</li> <li>• 2<sup>ème</sup> clarificateur (45 m<sup>3</sup>/h)</li> <li>• Réutilisation du clarificateur (45 m<sup>3</sup>/h)</li> <li>• Nouvelle filière boues pâteuses (stockage bennes)</li> <li>• Traitement tertiaire (500 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Nouveau bassin d'aération (4200 EH)</li> <li>• Nouveau PR et prétraitement (tamis, dessableur)</li> </ul>
-------------------------------	--	--



## Montaigu-Vendée :

<b>Boufféré</b>	<p>Pollution hydrocarbure - zone du point du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 20 février 2024</li> <li>○ Bassin de rétention d'eaux pluviales</li> </ul>	
	<p>Inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Septembre 2024</li> <li>○ Centre bourg : 40 mm de pluie en peu de temps (&lt;1h)</li> </ul>	 
<b>La Guyonnière</b>	<p>Travaux STEP Balengeards</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travaux de mise en place de la mesure de trop plein A2 en tête de station</li> <li>○ Mise en service avec le Département</li> <li>○ Mai 2024</li> </ul>	



<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Montaigu</b></p>	<p><b>Campagne RSDE</b></p> <p>Cette campagne s'inscrit dans l'action nationale de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'Eau visant l'amélioration des milieux aquatiques en réduisant et supprimant progressivement le rejet de ses substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Janvier à novembre 2024</li> <li>○ Lancement de la campagne des 6 prélèvements sur l'eau brute, l'eau traitée et la boue liquide</li> </ul>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Saint Georges de Montaigu</b></p>	<p><b>Pollution bassin tampon Les Pinserons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mai 2024</li> <li>○ À la suite d'un dysfonctionnement automate, le pompage du bassin tampon est resté à l'arrêt pendant 24h.</li> <li>○ Environ 1200 m3 d'effluent bruts dilués (forte pluviométrie à cette période) déversés dans la petite Maine</li> </ul>	 <p style="text-align: center;"><i>Vue générale de la STEP</i></p> 



**Saint Hilaire de Loulay**

## Pollution bassin de rétention d'eaux pluviales

- Septembre 2024
- Origine de la pollution inconnue
- Zone d'activité des Marches de Bretagne
- Conséquence : mortalité piscicole, mise en place d'un barrage antipollution



*Bassin de rétention*



**Montreverd :**

Construction d'une nouvelle station d'épuration :

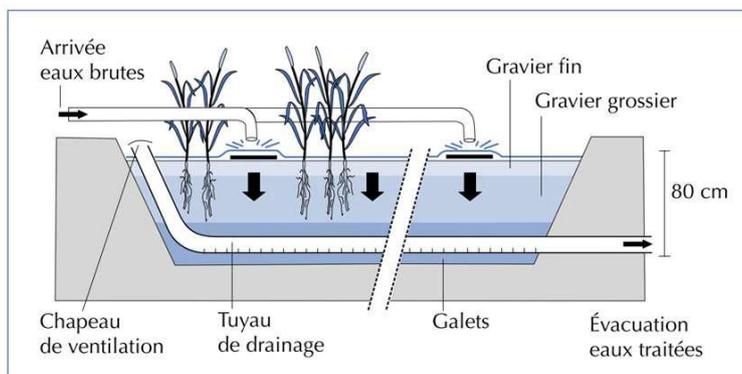
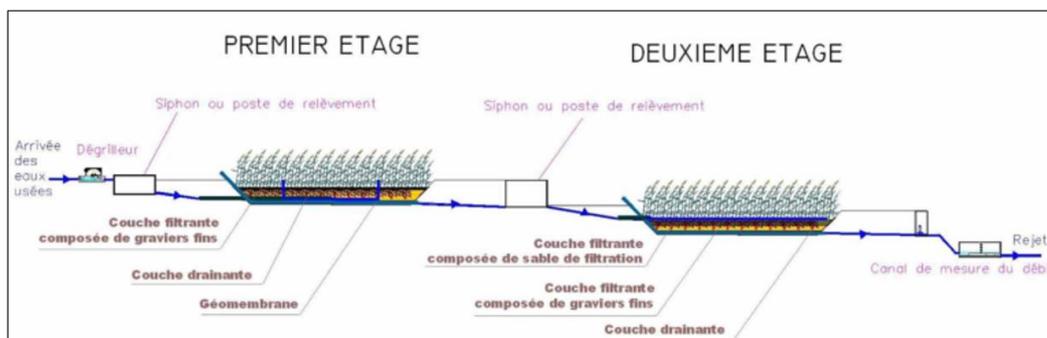
Ce projet fait suite au schéma directeur d'assainissement de 2019 qui concluait à une capacité insuffisante de la STEP en place (lagunage naturel d'une capacité de 541 EH) avec un milieu récepteur fragile et au plan TERRES d'enAIRgie de TDM avec notamment l'action 25 : Améliorer la qualité de l'eau. L'arrêté d'autorisation a été délivré par la DDTM le 22-09-2022. Le cout d'investissement est de l'ordre de 1 000 000 € HT

Les travaux ont démarré en juin 2024 et la mise en service a eu lieu en avril 2025.

Caractéristiques principales :

- Capacité de 1200 EH (capacité doublée par rapport à l'ancien équipement)
- Filtre planté de roseaux (remplacement d'un système très rustique)
- 1 poste principal de relevage adossé à un bassin tampon de 60 m<sup>3</sup>
- 1 zone de stockage pour limiter les rejets en période d'étiage du ruisseau l'Ognon (stockage 4000 m<sup>3</sup>)
- Le système de traitement comprendra les étapes suivantes :
  - Prétraitement par dégrillage
  - Poste de relevage équipé d'un volume tampon de 60 m<sup>3</sup>
  - Injection sur 1<sup>er</sup> filtre planté (écoulement vertical) 1800 m<sup>2</sup> en 3 sous bassins 7200 plants de « roseau » type phragmite
  - Injection sur 2<sup>ème</sup> filtre planté effluents prétraités (écoulement vertical) – 1200 m<sup>2</sup> en 2 sous bassins – 4800 plants de « roseau » type phragmites
- Rejet :
  - D'octobre à juin : ruisseau L'Ognon
  - De juillet à septembre : stockage dans un bassin de 4000 m<sup>3</sup> (avec possibilité de rejet limité au ruisseau L'Ognon)

Saint André Treize Voies



## Rocheservière

### Visite de la station d'épuration

- Mars 2024
- Ecole élémentaire Gaston Chaissac
- CM1 et CM2



## Treize Septiers

### Effondrement et réparation d'un réseau pluvial

- Mai 2024
- Secteur rue de l'Asson



### Travaux de réhabilitation du réseau assainissement

- Juillet 2024
- Rue Vincent Ansquer (ZA La Chardonnière)
- 152 mL diamètre 200



## CHAPITRE 3 | LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION

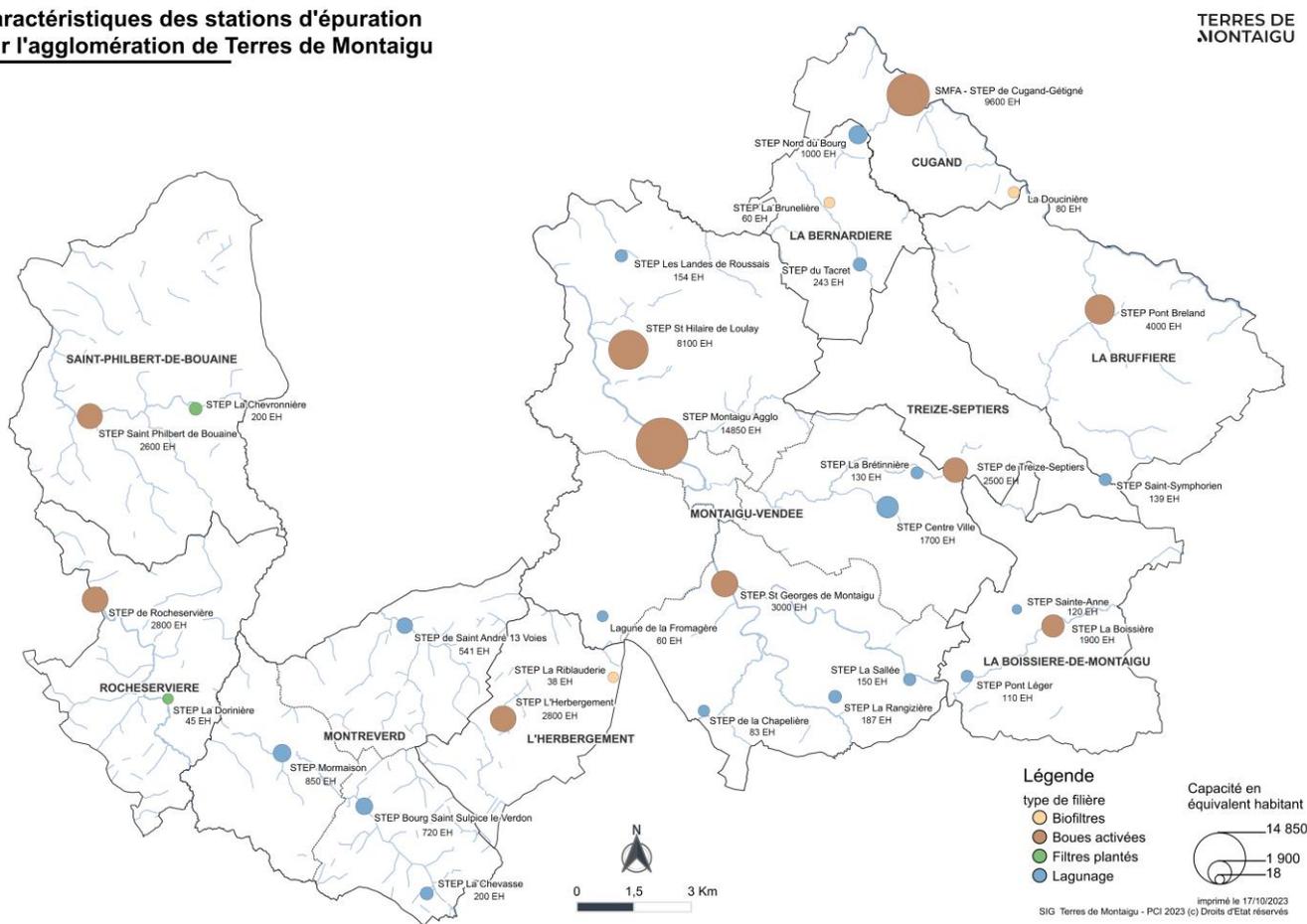
### 1. Les ouvrages et réseaux

La communauté d'Agglomération compte :

- 30 stations d'épuration soit une capacité totale de traitements de 58960 équivalent-habitant
- 119 postes de relevage
- 347 kms de réseaux d'eaux usées

#### Caractéristiques des stations d'épuration sur la communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu :

#### Caractéristiques des stations d'épuration sur l'agglomération de Terres de Montaigu



Il est à noter que la station d'épuration de type boues activées située sur la commune de Cugand est sous maîtrise d'ouvrage SMFA (Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement) de Cugand-Gétigné.



## Liste des stations d'épuration et Poste de Relevage sur la communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu :

Communes	Station de traitement	Filières de traitement	EH	Nombre de postes de relevages associés
Cugand SMFA	Beauséjour	Boues Activées	9600	2
Cugand hors SMFA	Beauséjour	Boues Activées		8
Cugand hors SMFA	La Doucinière	Bio filtre	80	1
La Bernardière	La Brunelière	Bio filtre	60	1
	Nord Bourg	Lagunage	1000	3
	Le Tacret	Lagunage	243	2
La Boissière de Montaigu	STEP BOURG	Boues Activées	1900	4
	Pont Leger	Lagunage	110	2
	ZA Saint Anne	Lagunage	120	0
La Bruffière	STEP Pont Breland	Boues Activées	4000	4
	ST Symphorien	Lagunage	139	0
L'Herbergement	STEP Les Abraies	Boues Activées	2800	6
	La Riblauderie	Lit bactérien	38	1
<b>Montaigu-Vendée</b>				
<i>Boufféré</i>	Fromagère	Lagunage	60	0
	STEP Montaigu	Boues Activées		8
<i>La Guyonnière</i>	Balangeards	Lagunage	1700	4
	La Bretinière	Lagunage	130	1
<i>Montaigu Agglo</i>	STEP Montaigu	Boues Activées	14850	9
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	STEP route Boufféré	Boues Activées	3000	14
	La Chapelière	Lagunage	83	0
	La Dragonnière	Lagunage	150	0
	La Ranzière	Lagunage	187	0
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	STEP La Vergnaie	Boues Activées	8100	14
	Landes de Roussais	Lagunage	154	2
<b>Montreverd</b>				
<i>Mormaison</i>	STEP	Lagunage aéré	850	1
<i>Saint André Treize Voies</i>	STEP	Lagunage*	541	3
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	BOURG	Lagunage	720	5
	La Chevasse	Lagunage	200	1
Rocheservière	STEP Moulin de Graveau	Boues Activées	2800	10
	La Dorinière	Filtres plantés de roseaux	45	0
Saint Philbert de Bouaine	STEP Les Beautés	Boues Activées	2600	7
	La Chevronnière	Filtres plantés de roseaux	200	2
Treize Septiers	STEP	Boues Activées	2500	6
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>		<b>49360</b>	<b>119</b>

\*: Construction d'une nouvelle station d'épuration est prévue en 2025 pour une capacité de 1200 EH (capacité doublée par rapport à l'ancien équipement)



## 2. Exploitation du réseau et postes de relevage

### 2.1. Curage et inspection télévisée (ITV)

Afin d'assurer la continuité de la collecte des effluents et d'éviter des désobstructions d'urgence, des campagnes préventives d'hydrocurage sur les canalisations et les postes de relevage sont réalisées chaque année.

Par ailleurs, des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordre (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pente, etc...).

Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'apport d'eaux parasites, etc...

### Répartition des opérations d'exploitation selon les communes

Communes	Curage (ml)	Inspection ITV (mL)	Débouchage réseau et branchement	Nettoyage poste de relevage
Cugand (hors SMFA)	1 200	730	2	9
La Bernardière	500	0	2	6
La Boissière de Montaigu	1 255	0	5	6
La Bruffière	1 050	0	6	4
L'Herbergement	71	71	0	8
<b>Montaigu-Vendée</b>				
<i>Boufféré</i>	4 203	40	3	12
<i>La Guyonnière</i>	2 160	0	3	4
<i>Montaigu Agglo</i>	1 141	500	9	33
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	1 110	0	6	13
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	1 608	0	8	11
<b>Montreverd</b>				
<i>Mormaison</i>	0	0	0	1
<i>Saint André Treize Voies</i>	1 915	0	0	3
<i>St Sulpice le Verdon</i>	580	0	2	7
Rocheservière	1 505	0	7	10
Saint Philbert de Bouaine	700	0	0	8
Treize Septiers	2 615	0	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>22 613</b>	<b>1 341</b>	<b>55</b>	<b>142</b>

### Exemples de résultats d'ITV



Le marché prévoit un curage préventif annuel de 32 kms sur le territoire (Lot 1=8 kms, Lot 2=16 kms, Lot 3= 8 kms) et des opérations curatives. Le linéaire non réalisé est reporté l'année suivante.

Le curage préventif annuel permet de planifier les tronçons à curer sur plusieurs années et de cibler certains tronçons sensibles identifiés « points noirs » (exemples : siphon sous la Maine, Bd Auguste Durand, rond-point ACTION à Montaigu, rue Trastour, rue Durivum à Saint Georges de Montaigu, avenue de Bretagne à Saint Philbert de Bouaine, ...)

Le marché permet également de réaliser des inspections de types ITV en fonctions des problématiques rencontrées (travaux de voirie, montée en charge, ...)

## 2.2. Contrôle de raccordement

Il existe plusieurs types de contrôle de raccordement :

1. Sur les immeubles existants (évaluation de l'état de conformité de patrimoine),
2. Sur les immeubles neufs (vérification de la conformité avant la mise en service d'un nouveau branchement)
3. Sur les immeubles en amont de ventes immobilières (information à l'acheteur et invitation à la mise aux normes le cas échéant).

En 2024, le service n'est pas pleinement structuré pour organiser les contrôles de raccordements sur le territoire. Une organisation hétérogène d'attente est en place avec un régisseur sous dimensionné et l'appui de certains agents communaux par convention de mise à disposition. Dans le cadre de vente immobilière, certains contrôles sont réalisés par des prestataires privés directement sollicités par les particuliers.

Pour l'année 2024, la Collectivité a réalisé 333 contrôles de raccordement, principalement à l'occasion de vente immobilière (308).

**Remarque :** Le service assainissement a créé en 2025 un nouveau service de contrôle. Il permettra d'assurer les missions obligatoires et facultatives des contrôles de raccordement sur l'ensemble du territoire. Le service sera opérationnel au 1<sup>er</sup> octobre 2025.



### 3. Exploitation des systèmes de traitement

#### 3.1. Bilans réglementaires

Les stations de traitements sont conçues, dimensionnées, et exploitées afin qu'elles puissent recevoir et traiter les flux de matières polluantes correspondant aux débits et charge de référence.

En conditions normales de fonctionnement, les rejets de la station doivent respecter les valeurs limites définies par la réglementation, prenant en compte le milieu récepteur des rejets (rivière ou ruisseau).

La réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH (soit 19 stations sur 30 pour notre Collectivité) un certain nombre d'analyses et de bilans 24h par an sur les paramètres tels que :

- BDO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- MES : Matière En Suspension
- NGL : Azote Global
- NTK : Azote Kjeldahl
- Pt : Phosphore total

Selon les paramètres suivis et les stations, les effluents doivent satisfaire aux exigences de rejet en concentration et/ou en rendement.

Une station d'épuration sera jugée conforme du point de vue de son exploitation si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Respect du programme d'autosurveillance
  - o Respect du nombre de mesures entrée / sortie par an avec un nombre maximal d'échantillons non conformes
- Le rejet est conforme aux valeurs limites de rejets et aux valeurs réductrices fixées par arrêté

#### Non conformités 2024

##### Station d'épuration de La Guyonnière : Lagune de Balengeards :

Il existe une non-conformité sur la DCO et la DBO5 principalement lié à un problème d'analyse (mesures réalisées sur un échantillon brut en sortie au lieu d'un échantillon filtré réglementaire). En 2025, les analyses de DCO et DBO5 en sortie sont bien réalisées sur des échantillons filtrés.

##### Station d'épuration de Saint André Treize Voies :

Il existe une non-conformité sur le taux de matière en suspension (MES) sur l'ancienne lagune datant de 2000. La nouvelle station d'épuration a été mise en service en 2025.



## Suivi des bilans par STEP en 2024

Le nombre de bilans pour chaque installation est déterminé par son l'arrêté préfectoral et dépend principalement de sa capacité en EH. Un calendrier annuel est défini avec les services de l'eau du département et la DDTM. Les prélèvements sont réalisés par nos exploitants et le laboratoire de la Vendée LEAV se charge de la collecte et des analyses.

Communes	Station	Filières de traitement	EH	Nombre bilans d'auto-surveillance réglementaire	Nb bilans d'auto-surveillance réalisé	Conformité performance
Cugand hors SMFA	La Doucinière	Bio filtre	80	0	1	oui
La Bernardière	La Brunelière	Bio filtre	60	0	0	/
	Nord Bourg	Lagunage	1000	1 / an	1	oui
	Le Tacret	Lagunage	243	1/ 2 ans	1	oui
La Boissière de Montaigu	STEP BOURG	Boues Activées	1900	12 / an	12	oui
	Pont Leger	Lagunage	110	0	0	/
	ZA Saint Anne	Lagunage	120	0	0	/
La Bruffière	STEP Pont Breland	Boues Activées	4000	12 / an	12	oui
	ST Symphorien	Lagunage	139	0	0	/
L'Herbergement	STEP Les Abraies	Boues Activées	2800	12 /an	12	oui
	La Riblauderie	Lit bactérien	38	0	1	oui
<b>Montaigu-Vendée</b>						
<i>Boufféré</i>	Fromagère	Lagunage	60	0	0	/
<i>La Guyonnière</i>	Balangeards	Lagunage	1700	2 / an	2	non Concentration DCO/DBO
	La Bretinière	Lagunage	130	0	0	/
<i>Montaigu Agglo</i>	STEP	Boues Activées	14850	24/an	24	oui
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	STEP rte Boufféré	Boues Activées	3000	12/an	12	oui
	La Chapelière	Lagunage	83	0	1	oui
	La Dragonnière	Lagunage	150	0	1	oui
	La Rangizière	Lagunage	187	0	1	oui
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	STEP La Vergnaie	Boues Activées	8100	12/an	12	oui
	Landes de Roussais	Lagunage	154	0	1	oui
<b>Montreverd</b>						
<i>Mormaison</i>	STEP	Lagunage aéré	850	1/an	1	oui
<i>Saint André Treize Voies</i>	STEP	Lagunage	541	1/an	1	non concentration MES
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	BOURG	Lagunage	720	1/an	1	oui
	La Chevasse	Lagunage	200	0	1	oui
Rocheservière	Moulin de Graveau	Boues Activées	2800	12/an	12	oui
	La Dorinière	Filtres plantés de roseaux	45	0	0	/
Saint Philbert de Bouaine	STEP Les Beautés	Boues Activées	2600	12/an	12	oui
	La Chevronnière	Filtres plantés de roseaux	200	1/ 2 ans	1	oui
Treize Septiers	STEP	Boues Activées	2500	12 /an	12	oui



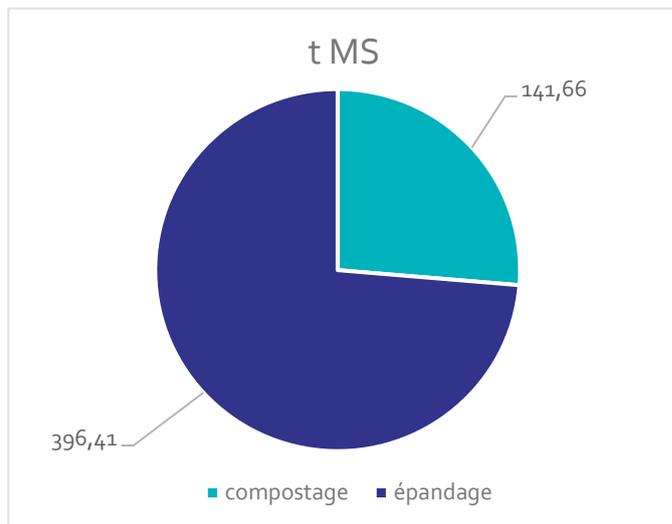
## 3.2. Boues et sous-produits

### Les Boues

Sur les 30 stations d'épuration, on en dénombre 9 qui sont de type boues activées et produisent régulièrement des boues qui doivent être éliminées ; dont 4 en lit planté de roseaux dont les boues doivent être évacuées sur une période comprise entre 1 et 10 ans.

Il existe trois principales destinations pour les boues de station d'épuration en fonction de la qualité des boues et la géographie locale.

1. Épandage agricole : les boues sont épandues sur des parcelles définies dans un plan d'épandage avec analyses agronomiques et dosage en m3 par ha
2. Compostage : les boues sont transformées en compost pour enrichir le sol
3. Incinération : les boues peuvent être brûlées pour produire de l'énergie



538 t MS évacués en 2024 contre 553 t MS en 2023. Le tonnage de boues évacué chaque année est stable et peut varier en fonction des évacuations sur les ouvrages de type lit planté de roseaux ou lagunages.

Pour l'année 2024, les évacuations de boues sont réparties de la manière suivante : 74 % Épandage et 26 % compostage



Communes	Station	EH	Boues évacuées (t MS)	Filières boues	Exutoire	Matière brute (t)
La Boissière de Montaigu	STEP BOURG	1900	8,15	Lit planté	Compostage (Bultor)	47,18
La Bruffière	STEP Pont Breland	4000	42,8	Presse	Compostage (Bultor)	258
L'Herbergement	STEP Les Abraies	2800	28,17	Stockage	Épandage (2 agriculteurs)	555,18
<b>Montaigu-Vendée</b>						
<i>Montaigu Agglo</i>	STEP	14850	318,75	Centrifugeuse chaulage	Épandage (3 agriculteurs)	1052
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	STEP rte Boufféré	3000	35,35	Table d'égouttage et stockage silo	Épandage (1 agriculteur)	828
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	STEP La Vergnaie	8100	57,43	Presse	Compostage (vendée compostage)	334
Rocheservière	STEP Moulin de Graveau	2800	19,23	Lit planté	Compostage (frog compost)	103,92
Saint Philbert de Bouaine	STEP Les Beautés	2600	14,14	Lit planté	Épandage (2 agriculteurs)	90
Treize Septiers	STEP	2500	14,05	Lit planté	Compostage (Brangeon Maine Compost)	82,62
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>42550</b>	<b>538,07</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>3350,9</b>

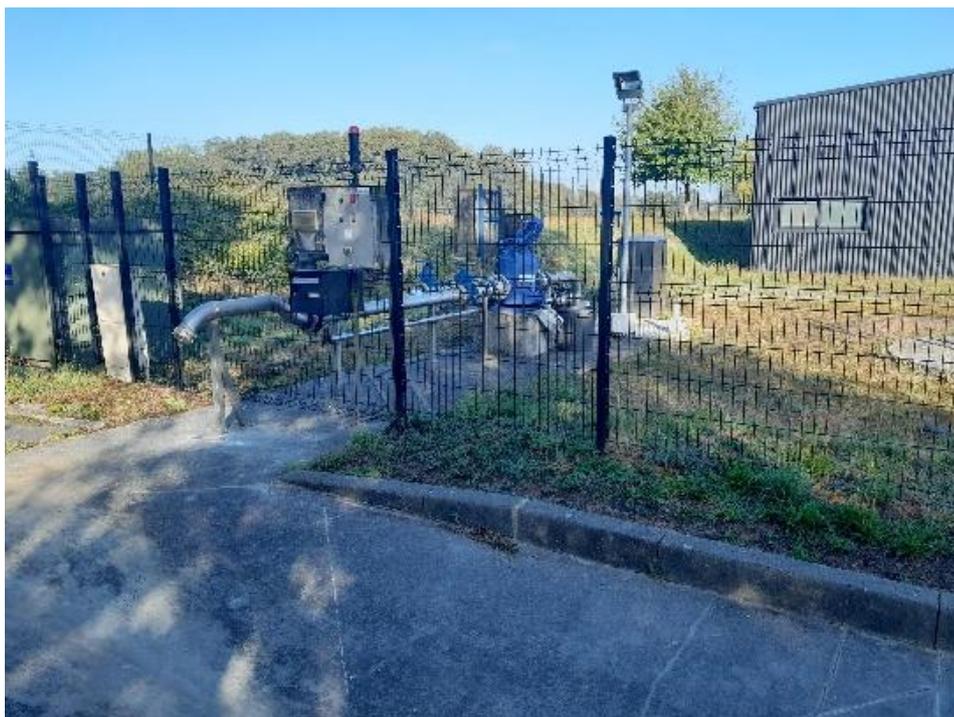
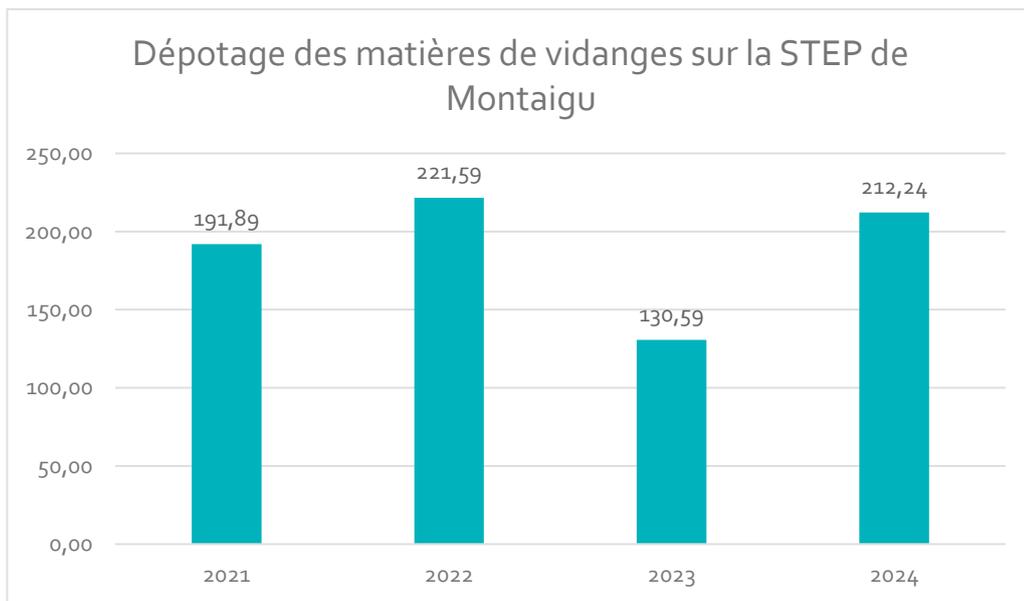
## Les Matières de vidanges

En 2024, Au total, Terres de Montaigu a conventionné avec 5 établissements agréés afin d'autoriser le dépotage de matières de vidanges sur la station d'épuration de l'agglomération de Montaigu.

A noter, une convention temporaire a été passée en mai 2024 avec l'établissement Dubillot afin de couvrir les besoins ponctuels d'évacuation des eaux grises produites lors de l'évènement « Les Florales 2024 » qui a eu lieu sur le site de La Chabotterie- Saint Sulpice le Verdon – à Montreverd.

Etablissement	Commune	Dépotage (en m³)			
		2021	2022	2023	2024
EPAULAIS TP	St Georges de Montaigu	-	13,40	18,90	7,71
PASQUIER ET ASSOCIES	Les Herbiers	25,08	33,19	14,86	26,88
SARP OSIS OUEST	Cholet	-	-	-	-
SARP OUEST	Mouilleron le Captif	9,23	19,70	-	13,40
SAUR	La Roche sur Yon	157,58	155,30	96,83	81,81
DUBILLOT	Les Sorinières	-	-	-	82,44
<b>Total</b>		<b>191,89</b>	<b>221,59</b>	<b>130,59</b>	<b>212,24</b>





3.3. Consommations électriques 2024

Communes	Système	Consommation électrique STEP kW	Consommation électrique PR kW	Consommation électrique totale kWh
Cugand hors SMFA	Doucinière	9 035	1 105	10 140
	Bourg	0	22 733	22 733
La Bernardière	La Brunelière	8 267	0	8 267
	Nord Bourg	0	2 742	2 742
	Le Tacret	0	4 578	4 578
La Boissière de Montaigu	STEP BOURG	106 635	28 959	135 594
	Pont Leger	0	0	0
	ZA Saint Anne	0	0	0
La Bruffière	STEP Pont Breland	110 841	43 013	153 854
	ST Symphorien	0	0	0
L'Herbergement	STEP Les Abraies	121 607	7 531	129 138
	La Riblauderie	6 246	0	6 246
<b>Montaigu-Vendée</b>				
<i>Boufféré</i>	Bourg	0	79 961	79 961
<i>La Guyonnière</i>	Balangeards	0	8 694	8 694
	Bretinière	0	213	213
<i>Montaigu Agglo</i>	STEP	516 601	159 637	676 238
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	STEP rte Boufféré	129 616	33 060	162 676
	La Chapelière	0	0	0
	La Dragonnière	0	0	0
	La Rangzière	0	0	0
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	STEP La Vergnaie	152 027	45 194	197 221
	Landes de Roussais	0	2 000	2 000
<b>Montreverd</b>				
<i>Mormaison</i>	STEP	31 830	0	31 830
<i>Saint André Treize Voies</i>	STEP	4 556	1 490	6 046
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	BOURG	10 237	1 470	11 707
	La Chevasse	0	8 259	8 259
Rocheservière	STEP Moulin de Graveau	118 467	33 539	152 006
	La Dorinière	0	0	0
Saint Philbert de Bouaine	STEP Les Beautés	91 524	8 239	99 763
	La Chevronnière	0	7 790	7 790
Treize Septiers	STEP	121 227	7 716	128 943
<b>TOTAL</b>		<b>1 538 716</b>	<b>507 923</b>	<b>2 046 639</b>

La répartition des consommations électriques représente 76 % pour les STEP et 24 % pour la collecte (PR)



Le budget annuel pour le territoire est de l'ordre de 500 000 € TTC

L'agglomération de Terres de Montaigu adhère au groupement d'achats d'énergies du SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée) afin de bénéficier d'un accompagnement et de meilleurs tarifs.

Communes	Système	Consommation électrique STEP kWh	m <sup>3</sup> traité par an	ratio kWh / m <sup>3</sup> traité
La Boissière de Montaigu	STEP BOURG	106 635	133 918	0,80
La Bruffière	STEP Pont Breland	110 841	206 954	0,54
L'Herbergement	STEP Les Abraies	121 607	250 734	0,49
<i>Montaigu Agglo</i>	STEP	516 601	842 106	0,61
<i>Saint Georges de Montaigu</i>	STEP rte Boufféré	129 616	182 933	0,71
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	STEP La Vergnaie	152 027	238 477	0,64
Rocheservière	STEP Moulin de Graveau	118 467	255 377	0,46
Saint Philbert de Bouaine	STEP Les Beautés	91 524	172 390	0,53
Treize Septiers	STEP	121 227	259 689	0,47



## CHAPITRE 4 | TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE

### 1. Modalités de tarification de l'assainissement

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclus une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle pour les usagers mensualisés
- Semestrielle pour les usagers non mensualisés

#### Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Communes	Part fixe	Part variable			
		L'eau économe 0-50 m <sup>3</sup>	L'eau utile 51-100 m <sup>3</sup>	L'eau essentielle 101-200 m <sup>3</sup>	L'eau confort > 200m <sup>3</sup>
<b>Cugand</b>					
<i>Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné (part collectivité)</i>	5,60 €	1,04 €	1,19 €	1,32 €	1,45 €
<i>Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné</i>	35,60 €	1,65 €	1,80 €	1,93 €	2,06 €
<b>La Bernardière</b>	50,49 €	1,27 €	1,38 €	1,48 €	1,59 €
<b>La Boissière de Montaigu</b>	41,00 €	1,44 €	2,08 €	2,24 €	2,41 €
<b>La Bruffière</b>	41,00 €	1,48 €	1,80 €	2,16 €	2,60 €
<b>L'Herbergement</b>	25,02 €	1,66 €	1,80 €	1,94 €	2,08 €
<b>Montaigu-Vendée</b>					
<i>Boufféré</i>	46,18 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	2,22 €
<i>La Guyonnière</i>	30,47 €	1,37 €	1,48 €	1,59 €	1,71 €
<i>Ex. périmètre Montacutain</i>	46,18 €	1,43 €	1,68 €	1,81 €	2,22 €
<i>Saint-Georges de Montaigu</i>	35,82 €	1,43 €	1,54 €	1,66 €	1,79 €
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	46,35 €	1,48 €	1,60 €	1,69 €	1,79 €
<b>Montreverd</b>					
<i>Mormaison</i>	36,32 €	1,16 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €
<i>Saint André Treize Voies</i>	36,32 €	1,26 €	1,36 €	1,47 €	1,58 €
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	36,32 €	1,32 €	1,43 €	1,54 €	1,66 €
<b>Rocheservière</b>	43,36 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	1,79 €
<b>Saint Philbert de Bouaine</b>	41,30 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	1,79 €
<b>Treize Septiers</b>	42,77 €	1,34 €	1,45 €	1,56 €	1,67 €



**Tableau comparatif 2024 / 2025**

Communes	Part fixe		Part variable							
			L'eau économe 0-50 m <sup>3</sup>		L'eau utile 51-100 m <sup>3</sup>		L'eau essentielle 101- 200 m <sup>3</sup>		L'eau confort > 200m <sup>3</sup>	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
<b>Cugand</b>										
<i>Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné (part collectivité)</i>	4,20 €	5,60 €	1,08 €	1,04 €	1,18 €	1,19 €	1,28 €	1,32 €	1,38 €	1,45 €
<i>Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné</i>	33,20 €	35,60 €	1,69 €	1,65 €	1,79 €	1,80 €	1,89 €	1,93 €	1,99 €	2,06 €
<b>La Bernardière</b>	52,27 €	50,49 €	1,24 €	1,27 €	1,32 €	1,38 €	1,39 €	1,48 €	1,47 €	1,59 €
<b>La Boissière de Montaigu</b>	41,00 €	41,00 €	1,44 €	1,44 €	2,13 €	2,08 €	2,25 €	2,24 €	2,38 €	2,41 €
<b>La Bruffière</b>	41,00 €	41,00 €	1,48 €	1,48 €	1,80 €	1,80 €	2,16 €	2,16 €	2,60 €	2,60 €
<b>L'Herbergement</b>	23,04 €	25,02 €	1,70 €	1,66 €	1,80 €	1,80 €	1,90 €	1,94 €	2,01 €	2,08 €
<b>Montaigu-Vendée</b>										
<i>Boufféré</i>	47,11 €	46,18 €	1,42 €	1,43 €	1,51 €	1,55 €	1,60 €	1,67 €	2,16 €	2,22 €
<i>La Guyonnière</i>	29,00 €	30,47 €	1,35 €	1,37 €	1,43 €	1,48 €	1,51 €	1,59 €	1,60 €	1,71 €
<i>Ex. périmètre Montacutain</i>	47,11 €	46,18 €	1,42 €	1,43 €	1,66 €	1,68 €	1,75 €	1,81 €	2,16 €	2,22 €
<i>Saint-Georges de Montaigu</i>	35,02 €	35,82 €	1,42 €	1,43 €	1,50 €	1,54 €	1,59 €	1,66 €	1,68 €	1,79 €
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	47,41 €	46,35 €	1,49 €	1,48 €	1,57 €	1,60 €	1,64 €	1,69 €	1,70 €	1,79 €
<b>Montreverd</b>										
<i>Mormaison</i>	35,59 €	36,32 €	1,11 €	1,16 €	1,18 €	1,25 €	1,24 €	1,35 €	1,31 €	1,45 €
<i>Saint André Treize Voies</i>	35,59 €	36,32 €	1,23 €	1,26 €	1,30 €	1,36 €	1,37 €	1,47 €	1,45 €	1,58 €
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	35,59 €	36,32 €	1,30 €	1,32 €	1,38 €	1,43 €	1,46 €	1,54 €	1,54 €	1,66 €
<b>Rocheservière</b>	43,76 €	43,36 €	1,42 €	1,43 €	1,51 €	1,55 €	1,60 €	1,67 €	1,69 €	1,79 €
<b>Saint Philbert de Bouaine</b>	41,35 €	41,30 €	1,42 €	1,43 €	1,51 €	1,55 €	1,60 €	1,67 €	1,69 €	1,79 €
<b>Treize Septiers</b>	43,08 €	42,77 €	1,31 €	1,34 €	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,56 €	1,56 €	1,67 €





## Tarif 2025 par secteur géographique

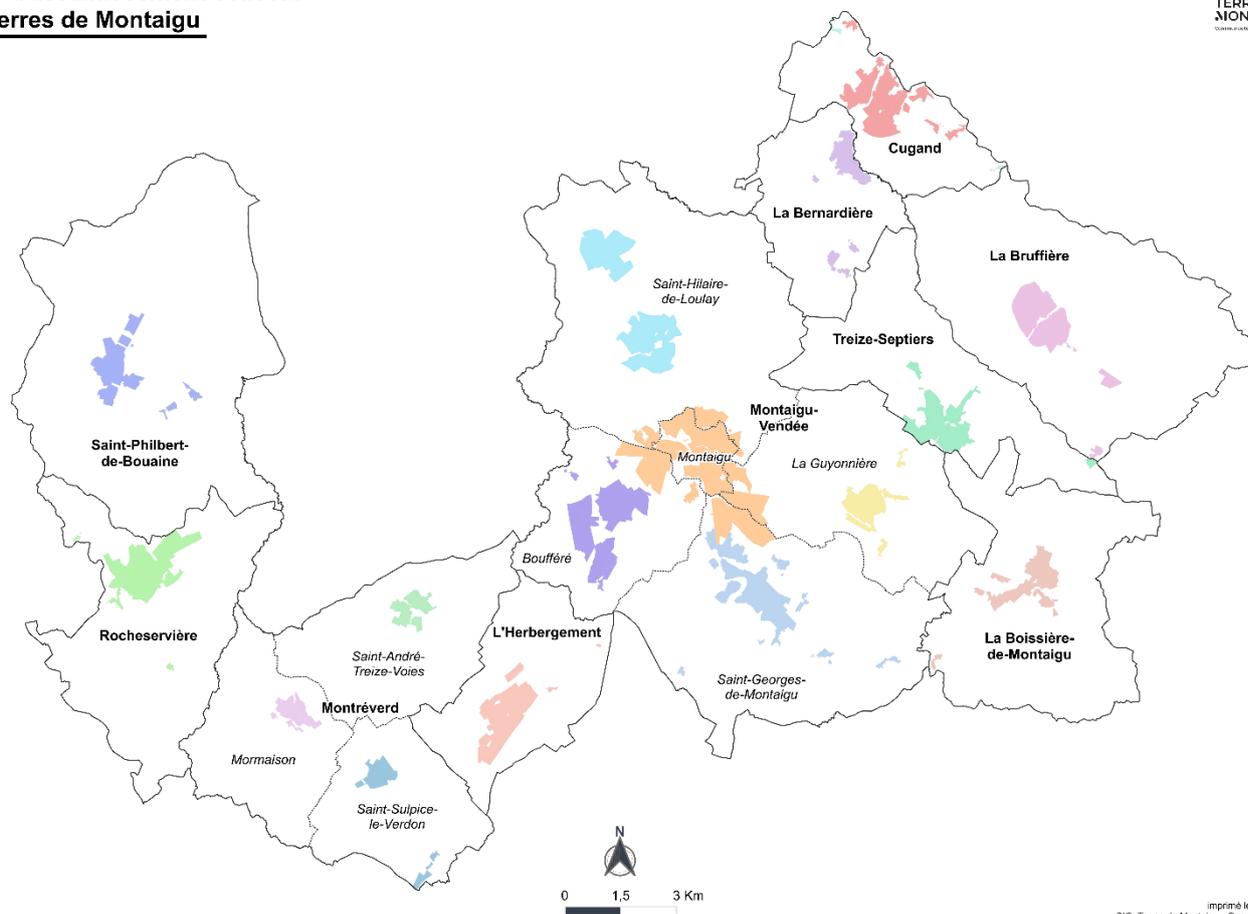
Communes	Part fixe 2025	Part variable 2025			
		Eau économe 0-50 m <sup>3</sup>	Eau utile 51-100 m <sup>3</sup>	Eau essentielle 101-200 m <sup>3</sup>	Eau confort 200 m <sup>3</sup>
Cugand - part collectivité Secteur SMFA Cugand Gétigné	5,60 €	1,04 €	1,19 €	1,32 €	1,45 €
Cugand Secteur Hors SMFA Cugand Gétigné	35,60 €	1,65 €	1,80 €	1,93 €	2,06 €
La Bernardière	50,49 €	1,27 €	1,38 €	1,48 €	1,59 €
La Boissiere de Montaigu	41,00 €	1,44 €	2,08 €	2,24 €	2,41 €
La Bruffière	41,00 €	1,48 €	1,80 €	2,16 €	2,60 €
L'Herbergement	25,02 €	1,66 €	1,80 €	1,94 €	2,08 €
Montaigu-Vendée Boufféré	46,18 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	2,22 €
Montaigu-Vendée La Guyonnière	30,47 €	1,37 €	1,48 €	1,59 €	1,71 €
Montaigu-Vendée ex périmètre montacutain	46,18 €	1,43 €	1,68 €	1,81 €	2,22 €
Montaigu-Vendée St Georges de Montaigu	35,82 €	1,43 €	1,54 €	1,66 €	1,79 €
Montaigu-Vendée St Hilaire de Loulay	46,35 €	1,48 €	1,60 €	1,69 €	1,79 €
Montreverd Mormaison	36,32 €	1,16 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €
Montreverd St André Treize Voies	36,32 €	1,26 €	1,36 €	1,47 €	1,58 €
Montreverd St Sulpice le Verdon	36,32 €	1,32 €	1,43 €	1,54 €	1,66 €
Rocheservière	43,36 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	1,79 €
Saint Philbert de Bouaine	41,30 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	1,79 €
Treize Septiers	42,77 €	1,34 €	1,45 €	1,56 €	1,67 €





## Tarifs d'assainissement collectif sur Terres de Montaigu

TERRES DE MONTAIGU  
Communauté d'agglomération



Imprimé le 31/10/2024  
SIG Terres de Montaigu - OpenStreetMap®



## Facture d'assainissement type (D204.0) – en € TTC

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Communes	Part fixe	Part variable				Prix € TTC pour 120 m <sup>3</sup>
		L'eau économe 0-50 m <sup>3</sup>	L'eau utile 51-100 m <sup>3</sup>	L'eau essentielle 101-200 m <sup>3</sup>	L'eau confort > 200m <sup>3</sup>	
<b>Cugand</b>						
<i>Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné (part collectivité)</i>	5,60 €	1,04 €	1,19 €	1,32 €	1,45 €	157,85 €
<i>Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné</i>	35,60 €	1,65 €	1,80 €	1,93 €	2,06 €	271,37 €
<b>La Bernardière</b>	50,49 €	1,27 €	1,38 €	1,48 €	1,59 €	233,85 €
<b>La Boissière de Montaigu</b>	41,00 €	1,44 €	2,08 €	2,24 €	2,41 €	287,98 €
<b>La Bruffière</b>	41,00 €	1,48 €	1,80 €	2,16 €	2,60 €	272,93 €
<b>L'Herbergement</b>	25,02 €	1,66 €	1,80 €	1,94 €	2,08 €	260,50 €
<b>Montaigu-Vendée</b>						
<i>Boufféré</i>	46,18 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	2,22 €	251,44 €
<i>La Guyonnière</i>	30,47 €	1,37 €	1,48 €	1,59 €	1,71 €	225,25 €
<i>Ex. périmètre Montacutain</i>	46,18 €	1,43 €	1,68 €	1,81 €	2,22 €	261,67 €
<i>Saint-Georges de Montaigu</i>	35,82 €	1,43 €	1,54 €	1,66 €	1,79 €	239,27 €
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	46,35 €	1,48 €	1,60 €	1,69 €	1,79 €	257,57 €
<b>Montreverd</b>						
<i>Mormaison</i>	36,32 €	1,16 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €	202,20 €
<i>Saint André Treize Voies</i>	36,32 €	1,26 €	1,36 €	1,47 €	1,58 €	216,39 €
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	36,32 €	1,32 €	1,43 €	1,54 €	1,66 €	225,08 €
<b>Rocheservière</b>	43,36 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	1,79 €	248,34 €
<b>Saint Philbert de Bouaine</b>	41,30 €	1,43 €	1,55 €	1,67 €	1,79 €	246,07 €
<b>Treize Septiers</b>	42,77 €	1,34 €	1,45 €	1,56 €	1,67 €	234,82 €

Un travail d'harmonisation des tarifs d'ici 2031 a démarré en 2022 pour l'ensemble des communes de Terres de Montaigu. L'objectif est d'arriver à une tarification identique fixée à 2,05 € HT /m3 pour une base 100 m3 de consommation





## Tableau comparatif 2024 / 2025 – en € TTC

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Communes	2024		2025	
	€ TTC m <sup>3</sup>	TTC (y compris AELB)	€ TTC m <sup>3</sup>	TTC (y compris AELB)
<b>Cugand</b>				
<i>Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné (part collectivité)</i>	1,31 €	157,08 €	1,41 €	168,67 €
<i>Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné</i>	2,40 €	288,42 €	2,35 €	282,19 €
La Bernardière	2,08 €	250,00 €	2,04 €	244,67 €
La Boissière de Montaigu	2,60 €	312,07 €	2,49 €	298,80 €
La Bruffière	2,45 €	294,05 €	2,36 €	283,75 €
L'Herbergement	2,34 €	280,76 €	2,26 €	271,33 €
<b>Montaigu-Vendée</b>				
<i>Boufféré</i>	2,24 €	269,29 €	2,19 €	262,26 €
<i>La Guyonnière</i>	1,99 €	239,14 €	1,97 €	236,07 €
<i>Ex. périmètre Montacutain</i>	2,34 €	280,84 €	2,27 €	272,49 €
<i>Saint-Georges de Montaigu</i>	2,13 €	255,22 €	2,08 €	250,10 €
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	2,32 €	277,88 €	2,24 €	268,39 €
<b>Montreverd</b>				
<i>Mormaison</i>	1,78 €	213,50 €	1,78 €	213,03 €
<i>Saint André Treize Voies</i>	1,91 €	229,56 €	1,89 €	227,22 €
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	2,00 €	239,79 €	1,97 €	235,91 €
Rocheservière	2,21 €	265,61 €	2,16 €	259,16 €
Saint Philbert de Bouaine	2,19 €	262,96 €	2,14 €	256,89 €
Treize Septiers	2,08 €	249,90 €	2,05 €	245,64 €

### Remarques :

En 2024, la taxe « modernisation des réseaux » de l'Agence de l'eau Loire Bretagne était de 0,16 € HT/m<sup>3</sup>.

En 2025, la taxe « modernisation des réseaux » de l'Agence de l'eau Loire Bretagne a été remplacée par une redevance de « performance des systèmes d'assainissement ». Elle est de 0,084 € HT /m<sup>3</sup>.





## 2. Financement du service

Le financement du service est composé de la manière suivante :

- Redevance PFAC (habitation) – Participation Financière à l'Assainissement Collectif
- Redevance assainissement
- Redevance des conventions de rejet des industriels (CSD)

### PFAC 2024

communes	Montant PFAC € HT
Cugand	3 511,44 €
La Bernardière	1 500,00 €
La Boissière de Montaigu	7 500,00 €
La Bruffière	9 750,00 €
L'Herbergement	3 000,00 €
Montaigu-Vendée	506 213,27 €
Montreverd	3 000,00 €
Rocheservière	1 500,00 €
Saint Philbert de Bouaine	19 725,00 €
Treize Septiers	10 500,00 €
	<b>566 199,71 €</b>

### Redevance assainissement 2024

Communes	Exercice 2023 € HT	Exercice 2024 € HT	Évolution %
Cugand	114 128,00 €	109 625,04 €	-4%
La Bernardière	92 220,00 €	87 289,21 €	-6%
La Boissière de Montaigu	145 785,00 €	129 927,37 €	-12%
La Bruffière	192 587,00 €	189 568,18 €	-2%
L'Herbergement	205 519,00 €	225 925,39 €	9%
Montaigu-Vendée	1 412 827,00 €	1 348 829,88 €	-5%
Montreverd	138 217,00 €	150 653,75 €	8%
Rocheservière	207 000,00 €	208 250,00 €	1%
Saint Philbert de Bouaine	171 797,00 €	175 701,00 €	2%
Treize Septiers	175 888,00 €	158 652,53 €	-11%
	<b>2 855 968,00 €</b>	<b>2 784 422,35 €</b>	<b>-3%</b>





## Redevance liée à une convention spéciale de déversement 2024

Communes	Montant redevance
La Bruffière	16380,06 €
L'Herbergement	40442,39 €
Boufféré	67668 €*
St Gorges de Montaigu	40466,83 €
St Sulpice le Verdon	2842,41 €
	<b>167799,69 €</b>

\* Estimation par rapport aux données 2023



### 3. Travaux réalisés en 2024

#### Investissements pour travaux sur réseau engagés / réalisés en 2024

Communes	Travaux	Montant des travaux EU (DGD)
La Boissière de Montaigu	Travaux schéma directeur commune de la Boissière de Montaigu	7 080,00 €
	Extension du réseau EU - La Chunelière	18 975,00 €
	Travaux EU et EP - Rue des Herbiers	564 813,00 €
La Bruffière	Travaux EU et EP - Rue du Moulin	71 033,00 €
	Travaux EU - Rue Daudon	19 395,00 €
<b>Montaigu-Vendée</b>		
<i>La Guyonnière</i>	Travaux de chemisage du réseau EU - Secteur Passou	89 930,00 €
<i>Montaigu</i>	Travaux de mise en séparatif EU et EP - Rue des Moulins Nantais	58 874,00 €
	Travaux de mise en séparatif EU et EP - Rue de Beau Soleil et Jeanne d'Arc	109 547,00 €
	Travaux EU et EP - Cinéma	7 620,00 €
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	Travaux EU et EP - Route de la Planche	30 850,00 €
<b>Montreverd</b>		
<i>Saint André Treize Voies</i>	Travaux d'approfondissement du réseau EU - Rue du Stade	30 970,00 €
Saint Philbert de Bouaine	Travaux EU et EP - Aménagement de la Place Verdon phase 2	7 692,00 €
Treize Septiers	Travaux EU - Rue Vincent Ansqer	61 556,00 €
		<b>1 078 335,00 €</b>

#### Investissements pour ouvrages et études engagés / réalisés en 2024

Communes	Travaux	Montant des travaux EU (DGD)
TERRES DE MONTAIGU	Etude Schéma directeur EU & EP (dont frais AMO)	111 700,00 €
	Etudes sur l'Analyse des Risques de Défaillance - Lot 1 et 3	16 970,00 €
L'Herbergement	Equipement autosurveillance des déversoirs et trop-plein	11 005,00 €
<b>Montaigu-Vendée</b>		
<i>La Guyonnière</i>	Etude problématique Azote Lagune Balenjeards	7 119,00 €
<i>Saint-Georges de Montaigu</i>	Renforcement du poste de relevage de la zone des Marches de Bretagne	59 720,00 €
<b>Montreverd</b>		
<i>Saint André Treize Voies</i>	Réhabilitation de la Station d'épuration (1200 EH)	1 295 855,00 €
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	Etanchéification de la lagune - ZA La Chevasse	28 417,00 €
		<b>1 530 786,00 €</b>





## Investissements pour travaux non programmés engagés / réalisés en 2024

Communes	Travaux	Montant des travaux EU (DGD)
Rocheservière	Frais de maîtrise d'œuvre sur le poste de relavge Malcoute	4 500,00 €
	Travaux EU suite effondrement - Rue des Ajoncs	69 899,20 €
		<b>74 399,20 €</b>

### Les montants renouvelés par commune

Le marché intègre un montant de renouvellement en matériel avec un compte annuel qui permet de remplacer ou réhabiliter les installations du service en cas d'usure ou de défaillance.

Les comptes de renouvellement sont alimentés par le titulaire par année complète :

- Lot 1 : 40 000 euros
- Lot 2 : 70 000 euros
- Lot 3 : 40 000 euros

Les montants non dépensés sont reportés d'une année à l'autre si elles ne sont pas consommés.

Communes	2024
Cugand (hors secteur SMFA Cugand-Gétigné)	3 164 €
La Bernardière	0 €
La Boissière de Montaigu	0 €
La Bruffière	6 676 €
L'Herbergement	7 409 €
<b>Montaigu-Vendée</b>	
<i>Boufféré</i>	18 512 €
<i>La Guyonnière</i>	630 €
<i>Ex. périmètre Montaigu agglo</i>	13 272 €
<i>Saint-Georges de Montaigu</i>	22 898 €
<i>Saint Hilaire de Loulay</i>	9 538 €
<b>Montreverd</b>	
<i>Mormaison</i>	0 €
<i>Saint André Treize Voies</i>	0 €
<i>Saint Sulpice le Verdon</i>	0 €
Rocheservière	5 788 €
Saint Philbert de Bouaine	1 790 €
Treize Septiers	3 870 €
	<b>93 547 €</b>



## 4. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 5 861 233,16 € HT

## 5. Amortissements

Les amortissements pour l'année 2024 sont répartis de la façon suivante :

- Dépenses : 283 789,50 € HT
- Recettes : 39 883 € HT



## CHAPITRE 5 | QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46 481	47 093
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	12
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	553,28	538
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,1	2,1
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	nc	nc
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	nc	nc
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	nc	nc
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	nc	nc
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P254.3	Conformité des bilans d'autosurveillance	98	98,5





## 2. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.





	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points	Oui	10
	non : 0 point		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points	Oui	5
	non : 0 point		
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	12
		Oui	
		79,00%	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux			
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	39%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	84,00%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points	Oui	10
	non : 0 point		
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points	Oui	10
	non : 0 point		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points	Oui	10
	non : 0 point		
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points	Oui	10
	non : 0 point		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points	Oui	10
	non : 0 point		
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points	Non	0
	non : 0 point		
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>27</b>





L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 27 pour l'exercice 2024.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte





# ANNEXE 1 : Note d'information sur les redevances agence de l'eau Loire Bretagne



## Édition mars 2025 CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

### L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

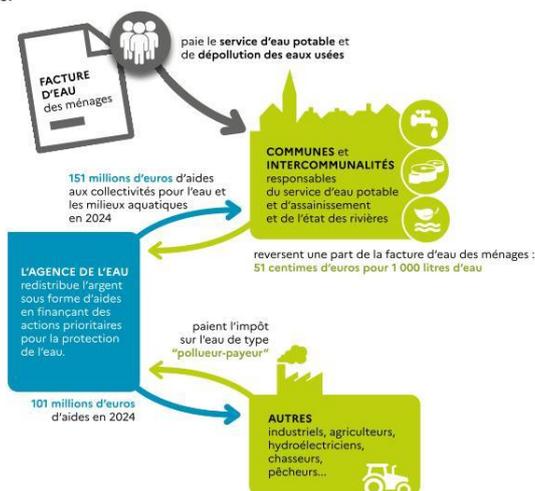
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](https://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.  
**RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2025

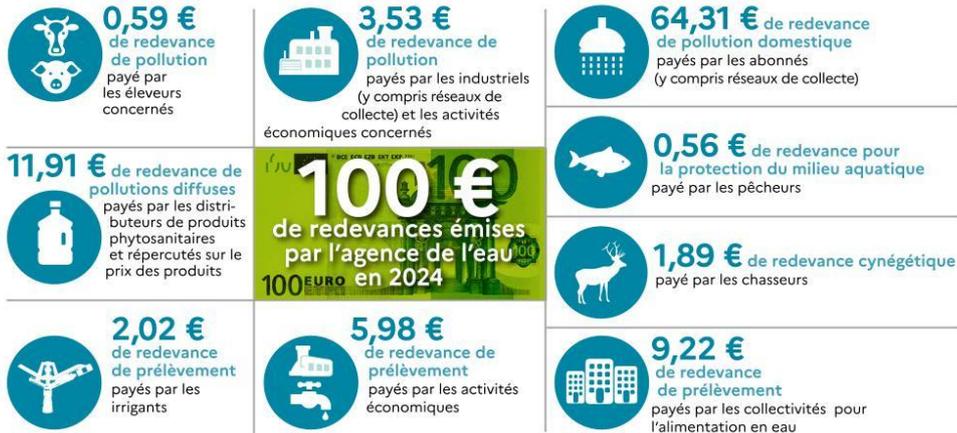


## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?  
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

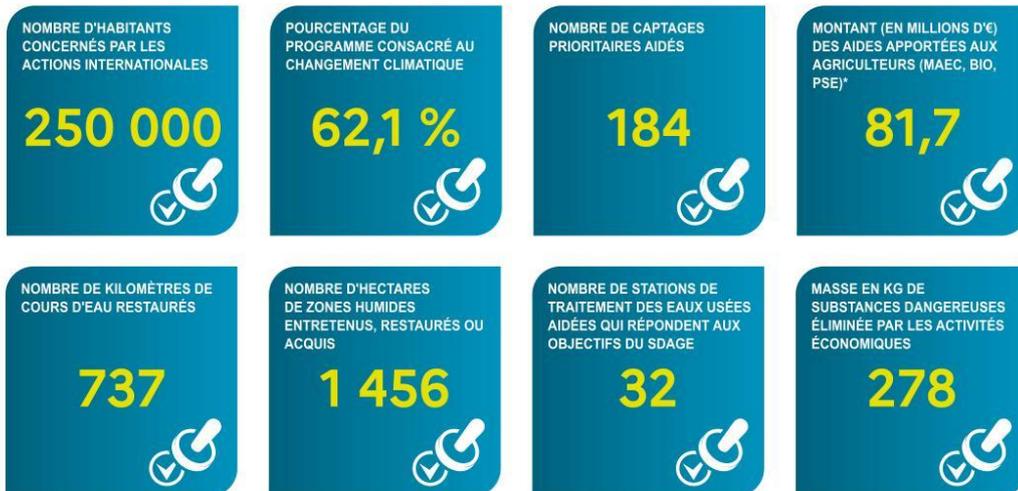




## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique** en 2024 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 535 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [lc.cx/12eProgramme](https://lc.cx/12eProgramme)





## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins c tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des c tes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège

#### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

#### ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OcéAN

**NANTES** (départ. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

#### LE MANS

(départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

### Délégation

#### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

#### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

### Délégation

#### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>

